

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du 8 avril 2016

Le huit avril deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames CHAVE Jeannine, 2^{ème} adjoint, et TRACOL Germaine, conseillère municipale

Messieurs GLORIEUX Gérard, 1^{er} adjoint, CHEVALIER Francis, MULLET Gilbert et David SCHLOTTHAUER, conseillers municipaux

Excusé(s) : Mesdames HASSE Christine, pouvoir donné à Monsieur Gérard GLORIEUX, et PLANCHON Stéphanie, conseillères municipales

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Madame CHAVE Jeannine, 2^{ème} adjoint.

Le maire souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Après lecture des comptes-rendus des 18 décembre 2015 et 20 janvier 2016, qui ont été approuvés par les membres présents, le maire invite le conseil municipal à passer à l'ordre du jour.

1. Vote des comptes administratifs

Monsieur Gilbert BOUVIER, Maire, expose les comptes administratifs 2015. Ils se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
<i>Dépenses :</i>	91 168.22 €	<i>Dépenses :</i>	204 886.53 €
<i>Recettes :</i>	130 216.59 €	<i>Recettes :</i>	201 494.34 €
<i>Report 2014 (excédent) :</i>	227 432.19 €	<i>Report 2014 (déficit) :</i>	-46 025.14 €
<i>Résultat de clôture :</i>	266 480.56 €	<i>Résultat de clôture :</i>	-49 417.33 €

COMPTE ADMINISTRATIF - LOGEMENTS SOCIAUX

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
<i>Dépenses :</i>	8 249.00 €	<i>Dépenses :</i>	9 610.97 €
<i>Recettes :</i>	16 373.63 €	<i>Recettes :</i>	7 892.41 €
<i>Report 2014 (excédent) :</i>	14 565.30 €	<i>Report 2014 (déficit) :</i>	-6 842.41 €
<i>Résultat de clôture :</i>	22 689.93 €	<i>Résultat de clôture :</i>	-8 560.97 €

Monsieur Gérard GLORIEUX, 1er adjoint, soumet ces documents au débat et au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2015.

Vote des comptes de gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le Compte de Gestion du budget principal établi par le Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice ;
- Approuve le Compte de Gestion du budget logements sociaux établi par le Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Vote de l'affectation des résultats 2015

Suite au vote des comptes administratifs 2015, le maire présente au conseil municipal l'affectation des résultats :

Budget Principal

Considérant l'excédent de fonctionnement au Budget Principal, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 62'354.59 € au compte 1068 investissement.

Budget Logements Sociaux

Considérant l'excédent de fonctionnement au Budget Logements Sociaux, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 8'560.97 € au compte 1068 investissement.

2. Vote des trois taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes.

Pour l'année 2016, les taux sont votés ainsi :

- Taxe d'habitation : 8,22% (8,22% en 2015)
- Taxe foncière (bâti) : 8,58% (8,58% en 2015)
- Taxe foncière (non bâti) : 57,15% (57,15% en 2015)

3. Votes des budgets primitifs 2016

BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal approuve, avec une abstention, le budget primitif principal de la commune de l'année 2016, présenté par Monsieur Gilbert BOUVIER, maire, qui s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :		<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	327 847.42 €	Dépenses :	273 242.04 €
Recettes :	327 847.42 €	Recettes :	298 459.46 €

LOGEMENTS SOCIAUX

Le conseil municipal approuve le budget Logements Sociaux de l'année 2016, présenté par Monsieur Gilbert BOUVIER, maire, qui s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
<i>Dépenses :</i>	34 728.96 €	<i>Dépenses :</i>	31 889.93 €
<i>Recettes :</i>	34 728.96 €	<i>Recettes :</i>	31 889.93 €

4. Modification des statuts du SIVU SAIGC

Le Maire soumet une proposition de modification des statuts du SIVU SAIGC en son article 8 pour actualiser son périmètre d'intervention.

Il est proposé de remplacer l'article 8 existant par :

"L'adhésion de nouvelles communes est possible sous réserve qu'elles appartiennent aux cantons d' Aubenas 1, Le Cheylard, Lamastre, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin et Privas, et que la distance routière du centre de la commune au siège du Syndicat soit inférieure à 50 km

Elle est soumise à l'approbation des communes adhérentes dans les conditions fixées par la loi."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la modification des statuts du SIVU SAIGC,
- approuve les statuts du SIVU SAIGC.

5. Transports scolaires

Création d'un 2ème circuit

Ayant été interpellé par des parents d'élèves, le maire informe le conseil municipal d'une demande de création d'un 2ème circuit de ramassage scolaire vers les écoles maternelle et primaire de Saint Georges les Bains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la demande de création d'un circuit de transport scolaire vers les écoles de Saint Georges les Bains,
- Autorise le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

Plan de zonage

Le maire annonce qu'il est donc nécessaire d'établir une limite géographique des zones rattachées au circuit actuel de Saint Laurent du Pape et celles desservies par le nouveau circuit de Saint Georges les Bains s'il est accepté.

Celle-ci partira à la limite nord de la commune au serre de Barrite, descendra le Turzon sur env. 3 km, passera entre le Grand Roustain et Clavel et rejoindra la limite sud de la commune au serre de Boulon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de zonage pour les transports scolaires.

6. Groupement de commandes pour les travaux de voirie

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence voirie est de nouveau exercée par la Commune. Lorsque la Communauté de Communes du Pays de Vernoux était compétente en matière de voirie, les travaux de création et de réfection des voies étaient réalisés dans le cadre d'un marché de travaux à bons de commandes.

Monsieur Gilbert BOUVIER expose que le groupement de commandes permet à plusieurs personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Le maire précise que cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées. Cette dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant au choix d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement.

Le groupement peut fonctionner selon deux dispositifs juridiques différents, le second comportant deux variantes :

1. L'autonomie des membres du groupement, où chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre) ;
2. Le coordonnateur-mandataire, dont la mission consiste, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement :
 - soit à signer et à notifier le marché (acte d'engagement commun à l'ensemble des membres), chaque membre du groupement en assurant l'exécution ;
 - soit à signer, notifier et exécuter le marché (acte d'engagement commun).

Le maire précise que par délibération du 23 novembre 2015, le conseil communautaire a :

-)} décidé de créer avec ses communes membres qui le souhaitent, un groupement de commandes pour des travaux de voirie ;
-)} accepté que la Communauté de Communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ;
-)} demandé que le groupement fonctionne selon le principe de l'autonomie de ses membres : chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

Vu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- 1- décide d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux de voirie,
- 2- acte que le groupement fonctionnera selon le principe de l'autonomie de ses membres,
- 3- désigne la Communauté de Communes du Pays de Vernoux comme coordonnateur du groupement,

- 4- charge Monsieur le maire de fixer, en accord avec l'(es) élu(s) référent(s) pour la voirie et dans le strict respect du cadre budgétaire de la Commune, le montant de l'enveloppe des travaux à réaliser sur le territoire communal durant la période d'exécution du marché de travaux à bons de commandes,
- 5- autorise Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document permettant de mener à bien ce dossier.

7. Travaux

Girbaud

La mise en conformité de l'accès à la salle polyvalente débutera le 17 mai 2016, par les travaux de maçonnerie pour l'entrée (abaissement du seuil de la porte, décaissement, muret et auvent) et les toilettes (élévation du sol au même niveau que celui de la salle, reprise du linteau et fermeture de la porte extérieure).

Des devis sont demandés pour la menuiserie (changement de la porte d'entrée et pose d'un fenestron dans l'ancienne porte du local technique), ainsi que pour la plomberie et l'aménagement intérieur des sanitaires.

Voirie

L'entreprise Anthony Bois a procédé au curage des fossés sur certains tronçons. Tremplin a réalisé 4 jours d'élagage ; le 5ème jour annulé en raison du mauvais temps sera rattrapé ultérieurement. Patrick Bouvet va remplacer des buses à Bruzac, boucher des nids de poule sur la section Aubinas-Goutailler et aménager les bas-côtés de la route Champatier-Moulin de Perrot avec du remblai, de façon à permettre le croisement des véhicules.

8. Divers

Natura 2000

Un avis est demandé à la commune d'ici le 15 mai, sur l'extension du périmètre Natura 2000, laquelle est assez conséquente sur notre territoire. Le maire relate l'inquiétude d'un agriculteur, liée aux contraintes régissant cette zone, notamment en ce qui concerne le débroussaillage. Un rendez-vous sera organisé avec une personne de Natura 2000 pour éclaircir cette question.

Plan d'adressage

Il est prévu d'engager en 2016, le plan d'adressage de la commune, requis par tous les services tels que la poste, les services de secours et peut-être un jour la fibre optique. Ceci implique le nommage des voies communales et chemins ruraux, ainsi que la numérotation des maisons.

Le maire indique que le Syndicat mixte des Inforoutes doit encore transmettre le cahier des charges de cette mission.

Cidex de Boussenac

La pose non annoncée du groupement de boîtes aux lettres à Boussenac a suscité de vives réactions parmi les habitants concernés. Après confrontation des services de la poste, il s'avère que l'information de la mairie n'est pas nécessaire. Il semble qu'il n'y ait pas d'autre regroupement prévu pour l'instant.

Secrétariat

Le renouvellement du contrat de la secrétaire interviendra le 1er mai 2016. Celui-ci sera renouvelé pour 4 ans, pour être conforme à la loi, exigeant un total de 6 années en CDD, avant de pouvoir passer en CDI, selon l'information donnée par le Centre de Gestion.

Ce dernier indique qu'il existe toutefois une possibilité d'accès à la fonction publique pour les ressortissants de l'Union Européenne et certains autres pays ayant signés des accords. Il doit encore vérifier si la Suisse en fait partie. Si c'est le cas, cela permettrait à Madame Sylvie DU PASQUIER de commencer prochainement l'année de stage avant sa titularisation, l'an prochain.

Fermeture de la mairie

Le maire annonce la fermeture exceptionnelle de la mairie le vendredi 22 avril, ainsi que la semaine de Pentecôte, soit du 17 au 20 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Version définitive, validée lors du Conseil Municipal du 8 avril 2016.